

pas en elles-mêmes, mais dans le concret. Cependant, nous n'avons pas encore eu l'occasion de soumettre nos recommandations sur la façon de les appliquer au régime qui nous intéresse. Par ailleurs, je prévois que l'élimination des considérations prioritaires soulèverait d'innombrables difficultés encore plus difficiles à résoudre. Je ne serais pas disposé, pour ma part, à supprimer ni même à recommander la suppression du système des priorités, puisqu'à mon sens les témoignages ont fourni certaines suggestions qui pourront se révéler utiles. M. Golding nous recommande d'écrire à la Corporation des biens de guerre. C'est très bien. J'ai déjà communiqué avec elle et elle s'est montrée d'un concours très empressé. Mais, je le demande, pourquoi d'abord le comité? Pourquoi le comité, si telle doit être la manière de procéder? Il arrive à des hommes d'être tellement pris par leur travail qu'ils ne peuvent se rendre compte de faits importants. Un comité du genre de celui-ci peut alors se révéler très utile. Dans le domaine des priorités, je cite le fait suivant à titre d'exemple. Plusieurs membres du comité ont parlé du bureau de recrutement. On l'a mis en vente, on a invité des soumissions et le public s'est montré intéressé. Tout à coup, le ministère est intervenu et a fait valoir son droit prioritaire. Voilà qui révèle un vice fondamental dans le mode d'application des priorités, mais qui n'infirme pas le principe lui-même. Si nous devons présenter un rapport au Parlement, le plus que nous puissions dire c'est que nous avons étudié quelque peu la question de la Corporation des biens de guerre. Mais si nous devons continuer à siéger, et j'en approuve l'idée, je me permettrai une recommandation. Je désire être chez moi pour la Noël. Je n'aimerais donc pas que nous siégions continuellement à partir d'aujourd'hui.

M. CLEAVER: Monsieur le président, j'ai posé à M. Probe une question à laquelle il a répondu en détails. Je ne m'attendais à moins de sa part. Il nous a fourni trois raisons motivant, d'après lui, une étude quasi ininterrompue. J'approuve presque sans réserve ces divers motifs, mais ils ne portent pas à conclure à l'utilité d'autres entretiens avec les dirigeants de la Corporation des biens de guerre. Il me semble que le comité devrait prendre en considération ces diverses raisons afin d'en déterminer, si possible, le bien-fondé. Voyons la première, le droit prioritaire avec date d'expiration. Il est possible que la détermination d'un terme à l'exercice du droit prioritaire puisse accélérer la tâche de la corporation. En deuxième lieu, il nous a dit que nous serions peut-être en mesure de proposer un moyen plus efficace, plus pratique, d'assurer la priorité aux anciens combattants. J'avais justement la même pensée, et s'il nous est possible, comme comité, d'accomplir quelque chose en ce sens, nous avons le devoir de le faire. Enfin, il a soutenu que le mode de répartition avait subi certaines modifications au détriment des consommateurs de l'Ouest. S'il en est ainsi, si nous transportons vers l'Est du matériel qui trouverait un marché aussi avantageux dans l'Ouest, si, nous gaspillons de la sorte du temps ainsi que les frais de déplacement, il est évident que des changements s'imposent. C'est dire que je me trouve à peu près d'accord avec M. Probe sur ces divers points. J'estime que nous devrions les étudier entre nous afin d'en arriver, si possible, à une conclusion.

M. PROBE: Quand?

M. CLEAVER: Maintenant. Pourquoi remettre à plus tard? Mettons-nous à l'oeuvre dès aujourd'hui, cet après-midi ou ce soir. Pensez-vous, monsieur Jackman, qu'il nous faudrait bien du temps pour nous entendre sur ces points?

M. Macdonnell a parlé des *Fairmiles*, entre autres choses,—car il a soulevé bien d'autres questions. Il est regrettable qu'il ait été absent du comité, mais j'ai assisté à la séance en question et j'ai entendu les explications complètes sur la question, la construction de ces unités, leur grande puissance et ainsi de suite. Le tout est maintenant au compte rendu et il m'est inutile d'y revenir. Il me fait plaisir de vous renvoyer au compte rendu de cette séance-là, monsieur Macdonnell; vous y trouverez une réponse qui ne manquera pas de vous satisfaire. Quant à dire que le travail du comité n'est que de la poudre aux yeux, M. Macdonnell